

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 18 octobre 2021
N° CD-2021-9-8-4

8^{ème} Commission

Commission Efficacité et sobriété financière

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

COMMUNICATION RELATIVE A L'ETAT DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2020 - BAS-RHIN

Résumé : Communication relative aux opérations financières mises en œuvre au cours de l'exercice 2020 en application de la délégation au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de gestion de la dette.

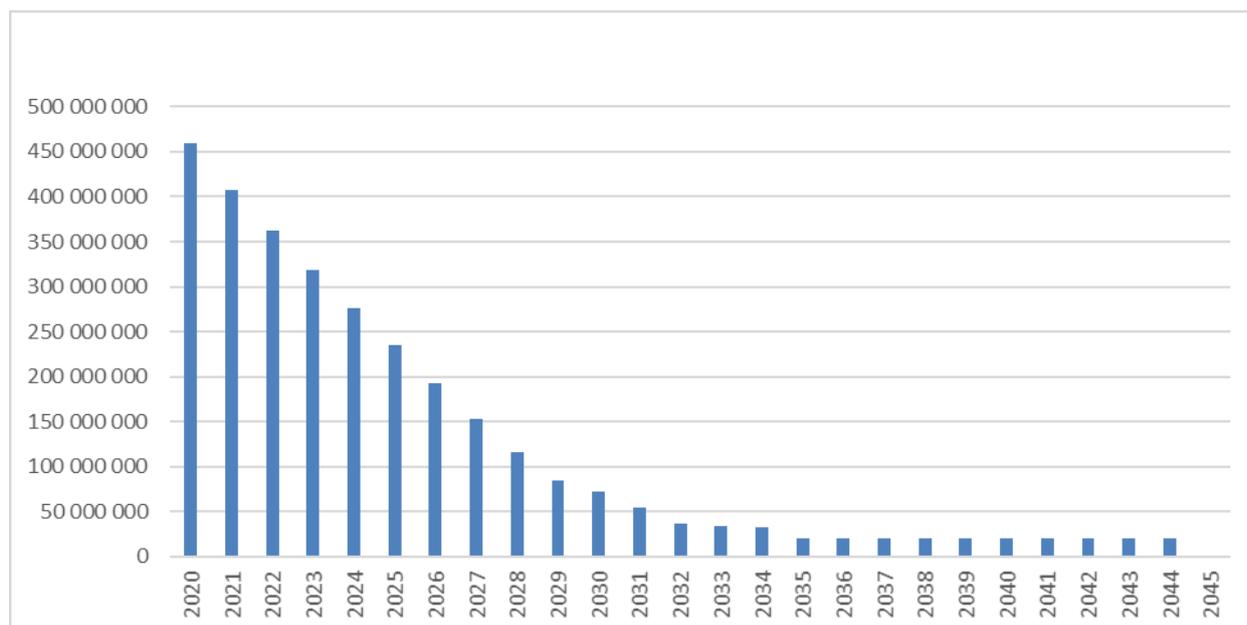
Par délibération CD-2021-6-0-3 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations consenties au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace a délégué, conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 octobre 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément aux dispositions réglementaires, la présente communication a pour objet de vous informer des actes pris dans le cadre de la délégation au cours de l'exercice 2020.

Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette départementale s'élevait à 414 136 826,80 €. Après le remboursement du capital de l'exercice pour un montant de 54 260 801,25 € et la nouvelle souscription d'emprunt de 100 M€, la dette départementale s'établit à 459 876 025,55 € au 31 décembre 2020. Depuis 2015, le Département a diminué l'encours de la dette de près de 254 M€.

L'encours de la dette par habitant, passant de 369 €/hab. en 2019 à 409 €/hab. en 2020, se situe en dessous du niveau moyen de la strate (507 €/hab. en 2019 et 527 €/hab. en 2020).

Extinction de la dette en € (encours en fin d'exercice)



Le montant de l'annuité de la dette versée dans l'exercice a diminué en 2020 (59,8 M€ contre 69,7 M€ en 2019), l'année a été marquée par la baisse du remboursement en intérêts (-1,4 M€) ainsi que celle du remboursement en capital (-8,6 M€).

L'annuité de la dette par habitant (54 €/hab. en 2020 contre 104 €/hab. en 2019) est passé en dessous de la moyenne de la strate (58 €/hab. en 2020).

La baisse de l'épargne brute en 2020 (111,4 M€ après retraitement des recettes de fonctionnement 2020 encaissées en 2021 contre 149,2 M€ en 2019) a entraîné une dégradation du ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 4,1 ans en 2020 contre 2,8 années en 2019.

Le ratio de l'encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement exprimant le poids de la dette par rapport aux recettes courantes a augmenté en 2020, passant de 41,1% à 45,2%.

La gestion des Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR ou Revolving) et de ligne de trésorerie.

Au 31 décembre 2020, le Département disposait d'un encours de dette en revolving de 15 652 386,38 €.

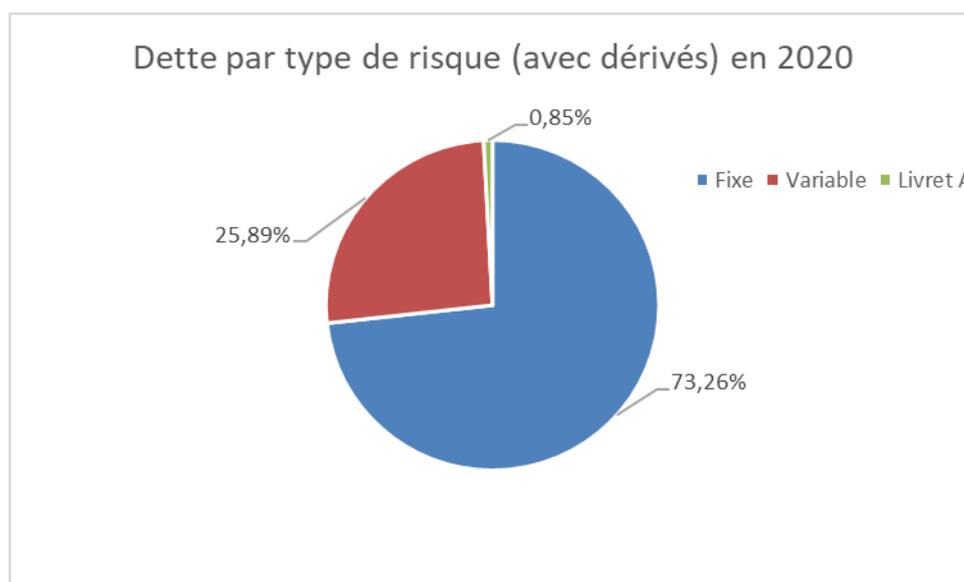
Dans le contexte des indices négatifs, les remboursements infra annuels ne présentaient plus d'intérêt et donc n'impactaient plus nos frais financiers.

Synthèse de la structure

Au 31 décembre 2020, le taux moyen de la dette s'élevait à 1,72 %. En effet les marges bancaires sur le stock de dette à taux variable sont majoritairement basses et bien positionnées, de même que les derniers contrats à taux fixe. Seul l'ancien stock de dette contractée durant la période 2002-2011, principalement à taux fixe, génère encore des intérêts élevés.

La durée résiduelle moyenne (restant avant l'extinction totale) de la dette départementale est de 8 ans et 8 mois pour une durée de vie moyenne (nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette) de 6 ans et 2 mois au 31 décembre 2020. Le rapport entre ces deux durées atteste de l'existence d'emprunts remboursables *in fine*.

Sa structure présente une prépondérance du taux fixe à 73,3 % et 26,7 % de taux variables. Les emprunts avec remboursement in fine (obligataires) représentent 34 % de l'encours de la dette.



Malgré le fait qu'aucune opération de remboursement anticipé et de refinancement ne permette de dégager un gain du fait de pénalités contractuelles systématiques trop défavorables, ces prêts offrent une sécurisation des frais financiers sur les années à venir.

L'augmentation de l'encours de dette à taux fixe s'explique par l'extinction plus lente de cet encours par rapport au reste de la dette.

Pour les emprunteurs de notre strate ayant un recours régulier à l'emprunt, les préconisations en matière de répartition par risque, à savoir disposer une part de taux fixe de 60% et 40% de taux variable, visent la diversification et la performance en terme des taux moyens des encours.

Les emprunts à taux variable permettent de profiter des index court terme très faibles et/ou négatifs et ainsi de réduire les frais financiers. A moyen et long terme, ces contrats apportent une souplesse de gestion plus grande que les taux fixes, en raison d'absence (ou de faible) indemnité de remboursement anticipé.

Les futurs recours à l'emprunt pourraient ainsi s'orienter vers des emprunts à taux variables avec des faibles indemnités en cas de remboursement anticipé. Une telle stratégie nous laissera la possibilité de renégocier ces marges si le niveau observé venait à baisser. A l'inverse, nous orienter vers des taux fixes dans le contexte actuel, cristalliserait le niveau de marge élevé pratiqué pas les prêteurs compte tenu des indemnités de sortie onéreuses associées à ces emprunts (indemnités actuarielles pour la plupart).

La Charte de Bonne Conduite

Au sens de la Charte de Bonne Conduite, la dette du Département du Bas-Rhin présente une bonne structure : 100 % de l'encours est indexé sur un risque 1A.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

Le Président



Frédéric BIERRY